



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SECRETARIAT GENERAL POUR L'ADMINISTRATION DU MINISTERE DE
L'INTERIEUR DU SUD-OUEST (SGAMI SO)
Direction de l'Immobilier**

**Reprise du mur de soutènement par la mise en
œuvre d'une paroi clouée
Caserne de gendarmerie, Quartier Béteille à
Bouliac (33)**

Dossier de consultation des entreprises

DETAIL DES PRIX

**Marché
SGAMI33-2026-18-TX**

MAÎTRE DE L'OUVRAGE

**SECRETARIAT GENERAL POUR
L'ADMINISTRATION DU MINISTERE DE
L'INTERIEUR DU SUD-OUEST (SGAMI SO)**

Direction de l'Immobilier
89, cours Dupré de Saint-Maur
BP 30091
33041 BORDEAUX CEDEX

MAÎTRE D'OEUVRE

**ANTEA GROUP
Region Sud-Ouest**

61 RUE JEAN BRIAUD
33692 MERIGNAC CEDEX

Juillet 2026

N° DE PRIX	DESIGNATION ET PRIX EN LETTRES	PRIX UNITAIRE HORS TAXES
A	<u>TRAVAUX GENERAUX</u>	
A1	Installation générale de chantier / Amené et repli du matériel	
	Ce prix rémunère forfaitairement l'amené, l'installation et le repli du matériel nécessaire à l'exécution des travaux et des équipes, ainsi que les frais d'installation générale de chantier. Il couvre notamment : • Toutes les demandes réglementaires • Les demandes d'autorisations diverses (mairies, SGAMI SO) • Les frais d'occupation éventuelle du domaine public ou privé • La coordination des différents co-traitants ou sous-traitants présents sur le chantier • La coordination avec les services de la Direction de l'immobilier du SGAMI SO • La gestion de l'emprise du chantier et protection du mobilier urbain dans l'emprise du chantier • Les frais de protection de la voirie existante, et si nécessaire, les frais de remise en état de la chaussée dans les conditions précisées au CCTP • L'amenée et le repli du matériel, et du personnel nécessaire à la réalisation des ouvrages, • Le gardiennage et la surveillance du chantier • La confection des guides ou gabarits et des ouvrages provisoires de toute nature • L'installation, démontage et repliement des locaux de chantier nécessaires à la réalisation de l'ensemble du chantier (baraques, bureaux, WC, ...) • Les frais de raccordement aux réseaux divers et aux diverses consommations • Les installations, mesures et conditions de travail pour respecter le PPSPS et la réglementation en vigueur, ainsi que l'application des mesures demandées par le CSPS • L'état des lieux contradictoire par constat d'huissier • Les panneaux généraux de chantier tel que demandé par le Maître d'Ouvrage (conception, fabrication, installation) • Les frais d'implantation et de piquetage des ouvrages • Les frais de recherche et d'exploitation des lieux de dépôt • Les réunions de chantier • L'enlèvement de toutes les installations en fin de chantier, la démolition des infrastructures diverses mises en place pour les travaux, le nettoyage complet du chantier et des ouvrages par enlèvement de tous les débris, détritux, gravats, dépôts de matériaux résultant du chantier	

N° DE PRIX	DESIGNATION ET PRIX EN LETTRES	PRIX UNITAIRE HORS TAXES
	- La remise en état des lieux, des voiries et des réseaux - Les dispositions relatives à la protection de l'environnement et des espèces végétales (accès, zone de travail, installation de chantier, ...) - Toutes autres sujétions issues de l'installation du chantier, du repliement, et de la protection de l'environnement Ce prix sera rémunéré en deux fractions : 60% après amenée et mise en place des installations de chantier 40% après le repli des installations et remise en état des lieux <i>Le forfait.....</i>	
A2	Signalisation de chantier / Mise en place d'un alternat / Gestion de la circulation	
	Ce prix rémunère forfaitairement l'ensemble des dispositions liées à la signalisation et à la protection du chantier, ainsi que la gestion des eaux sur le chantier. Il couvre notamment : - La fourniture à pied d'œuvre, la pose, la maintenance, la dépose et le repli de signalisation de proximité provisoire de chantier conçus pour protéger l'emprise des travaux (panneaux, ...) - La fourniture à pied d'œuvre, la pose et la dépose de clôture de chantier, avec tenue au vent renforcée, pour isoler et protéger l'emprise des travaux ainsi que la signalisation adéquate - Les mesures de protection complémentaires vis-à-vis des avoisinants - Le personnel nécessaire à la sécurité de la circulation, en particulier lors des interruptions temporaires de circulation ou mise en circulation alternée pour les besoins du chantier - L'aménagement et le maintien en état des accès et des zones de stockage - Toutes sujétions concernant les accès, lieux de dépôts, et arrangements nécessaires - La gestion des eaux météoriques et de drainage en-cours de chantier - La protection du chantier contre les eaux superficielles <i>Le forfait.....</i>	
A3	Elaboration des documents de l'étude d'exécution	
	Ce prix rémunère forfaitairement l'élaboration des documents d'étude à fournir par l'entreprise pendant la période de préparation du chantier et au-cours des travaux. Il couvre notamment : - L'établissement et la mise en œuvre du PAQ, du PGED et du PPSPS - La fourniture du programme de contrôle - Les levés topographiques complémentaires nécessaires à l'implantation des ouvrages, à la vérification des métrés et au suivi des quantités	

N° DE PRIX	DESIGNATION ET PRIX EN LETTRES	PRIX UNITAIRE HORS TAXES
	- Les sondages géotechniques préliminaires et complémentaires nécessaires - La fourniture des fiches techniques et des fiches produits - La fourniture d'un planning d'exécution détaillé - Les procédures d'exécution et les méthodologies d'exécution - Les notes de calcul des ouvrages (mission géotechnique G3 selon la norme NF P 94-500) - Les plans et coupes d'exécution des ouvrages - L'établissement et la tenue du journal de chantier Il comprend également l'ensemble des frais de reproduction au nombre d'exemplaires requis, de diffusion et de mises à jour successives des documents après observations du Maître d'Œuvre. <i>Le forfait.....</i>	
A4	Essais et contrôles	
	Ce prix rémunère forfaitairement l'ensemble des essais et contrôles, définis dans le CCTP, à réaliser au fur et à mesure de l'avancement du chantier. Il couvre notamment : - Les contrôles topographiques et géométriques des ouvrages et des terrassements - Les contrôles visuels - Le contrôle des forages - Les essais préalables sur les ancrages passifs (arrachement) - Les essais de contrôle sur les ancrages passifs - Les essais de convenance sur les mortiers/coulis/bétons - Les contrôles de conformité des mortiers/coulis/bétons - Les contrôles sur les éléments en acier - Les contrôles des réseaux de drainage et d'assainissement - Le contrôle des installations électriques de chantier - Les essais réalisés dans le cadre du contrôle interne et du contrôle externe nécessaires au bon déroulement des opérations - La gestion des points d'arrêt (Article 5.2. du CCTP) Ce prix forfaitaire sera réglé après agrément de l'ensemble des matériaux et réalisation de l'ensemble des essais et contrôles nécessaires à la bonne exécution des travaux. <i>Le forfait.....</i>	

N° DE PRIX	DESIGNATION ET PRIX EN LETTRES	PRIX UNITAIRE HORS TAXES
A5	Elaboration du dossier de récolement et du dossier des Ouvrages Exécutés	
	Ce prix rémunère forfaitairement la remise en fin de chantier d'un dossier complet de récolement, et du dossier des ouvrages exécutés. Le dossier de récolement comprend notamment la fourniture de l'ensemble des plans conformes à l'exécution, des notes de calculs et fiches techniques des fournitures, les P.A.Q. dans leur dernière version, les comptes rendus de chantier, un reportage photographique commenté techniquement de l'ensemble des travaux réalisés, un dossier de synthèse des contrôles internes et externes y compris les fiches d'anomalies éditées en cours de chantier. Il comprend notamment l'ensemble des frais de numérisation de l'ensemble des documents, reproduction au nombre d'exemplaires requis et diffusion. Le nombre d'exemplaire à fournir est défini au CCTP. Ce prix sera réglé après la remise des exemplaires définitifs du dossier. (Article 5.1.4. du CCTP) <i>Le forfait</i>	

N° DE PRIX	DESIGNATION ET PRIX EN LETTRES	PRIX UNITAIRE HORS TAXES
B	<u>TRAVAUX PREPARATOIRES</u>	
B1	Travaux de dévégétalisation du talus amont et de nettoyage des zones de travail	
	Ce prix rémunère forfaitairement les travaux de dévégétalisation du talus en amont de l'ouvrage existant pour la réalisation de l'ouvrage de confortement. Il couvre notamment : • L'abattage des arbres et arbustes situés sur l'emprise concernée • Le débroussaillage et la dévégétalisation, quelles que soient les conditions de site, pour l'obtention d'un support propre sur les secteurs concernés, sur une bande de 5m environ en amont de l'ouvrage de soutènement • L'évacuation en décharge autorisée de la totalité des déchets végétaux et des déblais impropres • Toutes sujétions d'exécution Ce prix s'applique au forfait. (Article 4.2.1. du CCTP) <i>Le forfait</i>	
B2	Repérage des réseaux et dépose des équipements et ouvrages	
	Ce prix rémunère forfaitairement les travaux : • D'établissement des Déclaration d'Intention de Commencement des travaux (DICT) adressées aux différents gestionnaires de réseaux • De repérage et matérialisation en surface des réseaux présents sur l'emprise des travaux • Toutes sujétions d'exécution <i>Le forfait</i>	

B3	Dépose soignée des maçonneries Ce prix rémunère au mètre cube terrassé les travaux de dépose échelonnée du mur existant, et l'évacuation des gravats de démolition en filière agréée. Il couvre notamment : • La mise à disposition du matériel nécessaire aux terrassements et à l'évacuation, pour la durée du chantier glissant ; • Le terrassement des moellons calcaires, parpaings, et éléments de béton armés ou non constitutifs des différents tronçons de l'ouvrage, y compris couronnement le cas échéant ; • Le terrassement total ou partiel des fondations si ces dernières sont susceptibles de gêner l'implantation de l'ouvrage à réaliser ; le cas échéant, l'évacuation des gravats associés à ces terrassements ; • Le chargement, le transport et l'évacuation des déblais excédentaires vers une installation agréée (ISDI) ; • Les sujétions liées aux méthodes d'exécution en site contraint et à proximité d'ouvrages existants, • Les protections provisoires des ouvrages et réseaux existants, • Toutes sujétions d'exécution ; (Article 4.3 du CCTP) <i>Le mètre cube.....</i>	
B4	Nettoyage et purge du talus arrière Ce prix rémunère au forfait les travaux de purge et reprofilage léger du talus après retrait de l'ouvrage maçonné. Il couvre notamment : • La mise à disposition du matériel ; • Le reprofilage soigné, avec une pelle munie d'un godet de curage, d'un godet à dents, ou de tout outil adapté (y compris BRH) du talus dégagé, pour purge des racines, végétaux, éléments de maçonnerie divers et faciès déstructurés, • Le cas échéant, le dégagement soigné des têtes de clou s'ils ont été réalisés avant dépose des maçonneries ; • Le chargement, le transport et l'évacuation des déblais excédentaires vers une installation agréée, • Les sujétions liées aux méthodes d'exécution en site contraint et à proximité d'ouvrages existants, • Les protections provisoires des ouvrages et réseaux existants, • L'exécution des talutages temporaires ou soutènements provisoires nécessaires à la sécurité du chantier, • Le réglage et le nettoyage des zones de travail après intervention, • Toutes sujétions d'exécution (Article 4.3 du CCTP) <i>Le forfait.....</i>	

B5	Terrassement bêche d'ancrage	
	Ce prix rémunère au ml de bêche les travaux de terrassement de la bêche d'encastrement de la paroi clouée, sur une profondeur de 0.5m / arase voirie. Il couvre notamment : • La mise à disposition du matériel ; • Le terrassement de la bêche d'ancrage ; • Le chargement, le transport et l'évacuation des déblais excédentaires vers une installation agréée, • Les sujétions liées aux méthodes d'exécution en site contraint et à proximité d'ouvrages existants, • Les protections provisoires des ouvrages et réseaux existants, • Le réglage des pentes et nivellement du pied d'ouvrage ; • Toutes sujétions d'exécution (Article 4.3 du CCTP) <i>Le forfait.....</i>	

N° DE PRIX	DESIGNATION ET PRIX EN LETTRES	PRIX UNITAIRE HORS TAXES
C	<u>TRAVAUX DE CONFORTEMENT</u>	
C1	Ancrages passifs ø32 mm	
	La série de prix C1 concerne les travaux de mise en œuvre des ancrages passifs associés à la paroi clouée, conformément aux spécifications du CCTP, y compris toutes sujétions d'exécution. (Article 4.4. du CCTP)	
C1.1	<u>Forages en Ø 115 mm pour mise en place des clous :</u> Ce prix rémunère les travaux de forages préalables à la mise en place des clous. Il couvre notamment : • L'amenée et le repli du matériel de forage sur la zone de travaux • Les travaux d'installation à pied d'œuvre de la machine de forage, suivant le maillage défini dans les plans d'exécution, quelles que soient les conditions d'accès • La foration du trou en diamètre nominal 90 mm suivant les études d'exécution, quelle que soit sa position, sa longueur et son inclinaison • Le tubage provisoire à l'avancement si nécessaire • Le nettoyage par soufflage des forages • L'enregistrement systématique et en continu des paramètres de forage • L'établissement des fiches de forages jointes au journal de chantier • Toutes sujétions d'exécution Ce prix s'applique au mètre linéaire de clou. <i>Le mètre linéaire.....</i>	
C1.2	<u>Scellement des clous Ø 32 mm au coulis :</u> Ce prix rémunère les travaux de scellement des barres d'ancrage associées à la paroi clouée. Il couvre notamment : • La fourniture et l'installation des barres de 32 mm (nuance : 500 MPa), préalablement équipées de centreurs, de canules d'injections, et, si nécessaire, de « chaussettes » géotextiles • L'amenée et le repli du matériel d'injection sur la zone de travaux • L'enregistrement de la quantité de produit injecté et la mesure en continu de la pression d'injection • Le nettoyage des surfaces de travail (coulures, projections de coulis, ...) • L'établissement des fiches d'injection jointes au journal de chantier • Toutes sujétions d'exécution Ce prix s'applique au mètre linéaire de clou. <i>Le mètre linéaire.....</i>	

N° DE PRIX	DESIGNATION ET PRIX EN LETTRES	PRIX UNITAIRE HORS TAXES
C1.3	<u>Mise en place des dispositifs de tête de clous :</u> Ce prix rémunère la fourniture et la pose des têtes d'ancrage (chaise, plaques de répartition, écrou de serrage). Ce prix s'applique à l'unité de têtes d'ancrages mises en œuvre, y compris toutes sujétions. <i>L'unité.....</i>	

N° DE PRIX	DESIGNATION ET PRIX EN LETTRES	PRIX UNITAIRE HORS TAXES
C2	Paroi béton projeté	
	La série de prix C2 concerne les travaux de ferrailage de la paroi et de réalisation du béton projeté, conformément aux spécifications du CCTP, y compris toutes sujétions d'exécution. (Article 4.5 du CCTP)	
C2.1	<u>Fourniture et mise en œuvre du ferrailage de la paroi clouée</u> Ce prix rémunère la fourniture et la mise en œuvre des aciers de ferrailage de la paroi ; Il couvre notamment : • La fourniture, le calage et la fixation de la 1^{ère} nappe de treillis soudés côté terre, associé aux épingles ; • La fourniture et la fixation d'un distancier écarteur de nappe ; • La fourniture, le calage et la fixation de la 2^{ème} nappe de treillis soudé côté air, associé aux épingles ; • La fourniture et la mise en œuvre d'un chainage horizontal le long de la tête de paroi (réhausse) ; • La fourniture et la mise en œuvre d'un chainage horizontal en pied d'ouvrage, si nécessaire ; Ce prix s'applique au mètre carré de parement de la paroi clouée mis en œuvre, y compris toutes sujétions. <i>Le mètre carré.....</i>	
C2.2	<u>Voile en béton projeté armé - Epaisseur 25 cm, y compris réhausse (chainage de tête) :</u> Ce prix rémunère la fourniture et la mise en œuvre d'un béton projeté (armé) sur une épaisseur minimale de 25 cm, y compris toutes sujétions d'exécution Il couvre notamment : • Si nécessaire, la réalisation d'un gunitage de 5 cm pour mise en sécurité provisoire des front terrassés . Ces 5 cm ne sont pas compris dans les 25cm de voile (hors drainage le cas échéant) ; • La fourniture et la pose de planches de coffrage le long de l'arase supérieure de la paroi ; • La protection des mailles de base pour fixation du treillis de la passe suivante ; • La fourniture et la mise en œuvre du béton projeté dosé à 400 kg/m3 par voie sèche d'une épaisseur minimale de 25 cm (en plusieurs couches de 7 cm d'épaisseur unitaire) ; • Les sujétions de raccordement de la paroi clouée aux talus alentours.	

N° DE PRIX	DESIGNATION ET PRIX EN LETTRES	PRIX UNITAIRE HORS TAXES
	Ce prix s'applique au mètre carré de surface traitée sur la base de 25 centimètres minimum sur pointe, y compris 5 cm d'enrobage minimum. <i>Le mètre carré</i>	
C2.3	<u>Plus-value- pour fourniture de pigments de teinte pour béton teinté dans la masse (dosage au m³ de béton):</u> Ce prix rémunère la fourniture de pigments minéraux pour la réalisation d'un béton teinté dans la masse, y compris toutes sujétions de formulation et d'incorporation dans le béton. Il couvre notamment : • La fourniture de pigments minéraux compatibles avec le béton, stables aux UV et adaptés à une mise en œuvre en extérieur ; • L'incorporation des pigments dans la composition du béton, avec un dosage adapté exprimé au m³ de béton mis en œuvre ; • Les sujétions liées à l'obtention d'une teinte homogène (malaxage, régularité de production, contrôle visuel) ; • Les adaptations éventuelles de la formulation du béton nécessaires à la prise en compte des pigments ; • La réalisation éventuelle d'échantillons ou d'essais de teinte pour validation préalable par la maîtrise d'œuvre ; • Toutes sujétions liées à la garantie de la tenue de la teinte dans le temps. Ce prix s'applique au mètre cube de béton effectivement mis en œuvre et concerné par la teinte. <i>Le mètre cube</i>	
C2.4	<u>Plus-value pour réalisation d'une finition matricée sur parement béton (au m² de parement) :</u> Ce prix rémunère la réalisation d'une finition matricée sur parement béton, y compris toutes sujétions de mise en œuvre et d'obtention d'un rendu esthétique conforme aux prescriptions. Il couvre notamment : • La fourniture des matrices, moules ou pochoirs nécessaires à la réalisation du motif ; • La mise en place, le positionnement et l'application des matrices sur le parement béton ; • Les sujétions de calepinage, de raccordement et de continuité des motifs sur l'ensemble de la surface traitée ; • Les adaptations de mise en œuvre du béton (cadence, finition, conditions d'application) nécessaires à l'obtention du relief souhaité ; • Les retouches, reprises et finitions nécessaires pour garantir un aspect homogène et sans défaut apparent ;	

N° DE PRIX	DESIGNATION ET PRIX EN LETTRES	PRIX UNITAIRE HORS TAXES
	- La réalisation éventuelle de panneaux tests ou zones d'essais pour validation préalable par la maîtrise d'œuvre ; - Toutes sujétions liées à l'intégration paysagère de l'ouvrage. Ce prix s'applique au mètre carré de surface de parement effectivement matricé. <i>Le mètre carré</i>	
C3	Dispositif de drainage et gestion des eaux	
	La série de prix C3 concerne les travaux relatifs aux dispositifs de collecte et de gestion des eaux au niveau de la paroi et à leur raccordement en aval sur réseau existant. (Article 4.6 du CCTP)	
C3.1	<u>Fourniture et pose d'un géocomposite drainant :</u> Ce prix rémunère la fourniture, le stockage, et la mise en place d'un géosynthétique drainant surfacique à l'arrière du béton projeté. Ce prix s'applique au mètre carré de surface drainée y compris raccordement sur la tranchée drainante inférieure. (Article 4.6.2 du CCTP) <i>Le mètre carré.....</i>	
C3.2	<u>Fourniture et pose de barbacanes :</u> Ce prix rémunère la fourniture et la pose de barbacanes PVC Ø 50 mm, de 0,30 m de longueur, équipées de « chaussettes » géotextiles. Ce prix s'applique à l'unité de barbacane mise en œuvre, y compris toutes sujétions. (Article 4.6.1. du CCTP) <i>L'unité.....</i>	
C3.3	<u>Fourniture et pose d'un drain de pied Ø 110 mm :</u> Ce prix rémunère la fourniture et la pose d'un drain crépiné Ø 110 mm, protégé par un filtre géotextile sur tout le linéaire de l'ouvrage de confortement. Ce prix s'applique au mètre linéaire mis en œuvre, y compris toutes sujétions. (Article 4.6.3. du CCTP) <i>Le mètre linéaire.....</i>	

N° DE PRIX	DESIGNATION ET PRIX EN LETTRES	PRIX UNITAIRE HORS TAXES
C3.4	<u>Réalisation d'un fossé béton de drainage en tête de l'ouvrage de confortement :</u> Ce prix rémunère les travaux de terrassement et mise en œuvre d'un fossé de drainage des eaux superficielles en tête de l'ouvrage, coulé en place ou préfabriqué, de section semi-circulaire, conformément aux spécifications du CCTP. Ce prix s'applique au mètre linéaire mis en œuvre, y compris toutes sujétions (Article 4.6.5. du CCTP) <i>Le mètre linéaire.....</i>	
C3.5	<u>Réalisation d'un cunette béton en pied de parement de la paroi clouée :</u> Ce prix rémunère les travaux de terrassement et de mise en œuvre d'une cunette en béton, coulé en place ou préfabriqué, de section semi-circulaire, en pied de parement de la paroi berlinoise conformément aux spécifications du CCTP. Ce prix s'applique au mètre linéaire mis en œuvre, y compris toutes sujétions. (Article 4.6.4. du CCTP) <i>Le mètre linéaire.....</i>	
C3.6	<u>Création d'une descente d'eau du fossé béton en tête vers les exutoires en pied, y compris raccordements et fixations sur le talus :</u> Ce prix rémunère forfaitairement la fourniture et la mise en œuvre de descentes d'eau faisant la liaison entre le fossé en tête et la cunette en pied de parement vers les exutoires. Ce prix rémunère également les divers travaux de fixation des descentes d'eau au talus ou à la paroi. Ce prix s'applique au forfait et s'entend toutes sujétions. (Article 4.6.5. du CCTP) <i>Le forfait.....</i>	
C3.7	<u>Fourniture et mise en place d'un regard béton sur le fossé béton en tête :</u> Ce prix rémunère la fourniture et la mise en œuvre d'un regard béton sur le fossé béton en tête (prix C2.4). Ce prix s'applique à l'unité mise en œuvre, y compris toutes sujétions. <i>L'unité.....</i>	
C3.8	<u>Fourniture et mise en place d'un regard béton en pied :</u> Ce prix rémunère la fourniture et la mise en œuvre d'un regard de dissipation en pied de paroi clouée raccordé à la descente d'eau. Ce prix s'applique à l'unité mise en œuvre, y compris toutes sujétions.	

N° DE PRIX	DESIGNATION ET PRIX EN LETTRES	PRIX UNITAIRE HORS TAXES
	<i>L'unité.....</i>	

C3.9	<u>Raccordement du dispositif de drainage au réseau des eaux pluviales :</u> Ce prix rémunère forfaitairement la réalisation complète du raccordement du dispositif de drainage de la paroi clouée au réseau public de gestion des eaux pluviales conformément aux spécifications du CCTP. Il couvre notamment : • La fourniture et la pose de l'ensemble des canalisations nécessaires (collecteurs, tuyaux, regards, pièces spéciales), • La réalisation des fouilles, le lit de pose, le remblaiement (y compris enrobés) et le compactage, • Le raccordement étanche au réseau existant des eaux pluviales, y compris toutes sujétions liées à la nature, à la profondeur ou à l'accessibilité dudit réseau, • La mise en place de dispositifs de contrôle, de protection ou de filtration éventuellement requis (regards de visite, boîtes de décantation, grilles, protections anti-colmatage), • Les essais d'écoulement, de fonctionnement et d'étanchéité avant réception, • La remise en état des abords après travaux. <i>Le forfait.....</i>	
------	---	--

A

Le

Mention manuscrite "Lu et approuvé", date, signature et cachet de l'Entrepreneur.